Royaume du Maroc
Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires

المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

N°: GU 2984 ONSSA/DCPV/DPV/SHIC

Rabat, le

21 JUIL 2014

HOMOLOGATION
(Valable jusqu'au: 25/06/2024)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;

Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agréments des pesticides à usage agricole;

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 26/06/2014.

Nom commercial :	**KENOPEL**
Matière(s) active(s) :	**Guazatine (200 g/l)**
Formulation :	**Concentré émulsionnable (EC)**
Classification toxicologique :	**C**
Numéro d'homologation :	**B09-8-002**
Détenteur du produit :	**SAOAS**
Fournisseur :	**AAKO B.V**

Usages autorisés :

Usage(s)		Dose(s) P.C	Mode Traitement	Epoque
Agrumes: Fruits	Pourriture des fruits (Geotricum citri-aurantii)	1000 ppm	Trempage	post-récolte

ONSSA
Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
M. Ahmed BENTOUHAMI

EN 32*/HP-HM/12/B

Direction Centrale
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal - Rabat,Maroc

الإدارة المركزية
شارع حاج أحمد الشرقاوي، أكدال - الرباط - المغرب

: + 212 5 37 67 65 00 / + 212 5 37 68 13 51 - : + 212 5 37 68 20 49
Centre de relations : 080 100 36 37
www.onssa.gov.ma

Précautions à prendre:

- Le manipulateur de la spécialité **KENOPEL** doit être muni obligatoirement de tous les moyens de protection (gants, tenue de protection, visière, bottes, casque, masque approprié etc.)? Très toxique par inhalation
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de contamination accidentelle, se laver immédiatement à l'eau et au savon. Pour les yeux, se laver abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Si des symptômes quelconques persistent, voir le médecin/ Produit irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.
- En cas d'intoxication par ingestion: ne pas faire boire de liquide ni provoquer le vomissement si le patient est inconscient. Faire appel au Médecin.
- Pas d'antidote spécifique: traitement symptomatique.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant toutes les opérations de manipulation dudit produit.
- En cas de déversement accidentel, endiguer et absorber sur matière inerte pulvérulente (sable, ciment, chaux etc.)
- Les emballages vides doivent être rincés et rendus inutilisables et enfouis dans le sol loin des cours et points d'eau.
- Les eaux de lavage et de rinçage ainsi que les restes des produits ne doivent en aucun cas polluer ou contaminer les eaux des mares, lacs, ou cours ou points d'eau : Très toxique pour les organismes aquatiques
- La spécialité **KENOPEL** doit être stockée dans ses emballages d'origine dans un local fermant à clef.
- Le local de stockage qui ne doit contenir ni aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ni boissons doit être frais, sec et bien aéré.
- La spécialité **KENOPEL** doit être renfermée dans les emballages d'origine portant inscription indiquant le nom de la substance et entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "**DANGEREUX**" inscrits en caractères très apparents.
- Ladite spécialité ne doit être livrée aux acheteurs que contenue dans son emballage d'origine.
- Le nom commercial, la composition chimique, le mode d'emploi, les précautions à prendre, le numéro d'homologation et les spécifications sus-mentionnées doivent être inscrits sur l'étiquette de tout emballage contenant la spécialité **KENOPEL**.